

## CLEEVÉE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros  
9 rue des Colonnes – 75002 Paris  
983 573 031 R.C.S. Paris

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

To access the English version of this document, [click here](#).

## ARTICLE 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à Primfeed Pro, l'abonnement payant de Primfeed, un réseau social dédié à la plateforme [Second Life™](#). Elles régissent l'ensemble des prestations afférentes (les « Services » ou un « Service ») proposées par CLEEVÉE (le « Prestataire ») aux Clients professionnels et non professionnels (le « Client »).

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur le site internet [www.primfeed.com](http://www.primfeed.com) (ci-après « Site Internet »).

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services ou sur Internet.

Elles sont susceptibles d'être complétées par des conditions particulières, énoncées sur le Site Internet, avant toute transaction avec le Client.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le Site Internet et prévaudront, le cas échéant sur toute autre version ou tout document contradictoire.

Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlementé général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité sur l'ensemble de ses données personnelles en écrivant par courrier et en justifiant de son identité à : **9 rue des Colonnes, 75002 Paris**.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés sur le Site Internet.

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le Site Internet à la date de passation de la commande.

Les Services sont proposés à la vente à l'échelle internationale. Le Prestataire se réserve toutefois le droit de restreindre ou d'exclure l'accès à ses Services pour certains pays ou territoires, notamment en cas d'incompatibilité réglementaire, de contraintes techniques, ou de risques accrus en matière de sécurité, de conformité ou de recouvrement. Il appartient au Client de vérifier la légalité et la compatibilité des Services dans son pays de résidence ou d'utilisation.

## **ARTICLE 2 – Commandes**

Le Client sélectionne les Services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

Le Client doit préalablement disposer d'un compte actif sur la plateforme [Second Life™](#). Ce prérequis est indispensable à l'utilisation des Services, qui sont exclusivement liés à l'environnement de cette plateforme. À défaut, aucune souscription ne pourra être validée.

La souscription aux Services s'effectue exclusivement en ligne, via le site Internet du Prestataire.

Le Client sélectionne la prestation unique disponible, qu'il peut souscrire via un abonnement payant pour une durée au choix de un (1) mois, six (6) mois ou un (1) an.

Cet abonnement est reconduit tacitement par périodes successives de la même période choisie initialement, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

L'abonnement est sans engagement : il peut être résilié à tout moment à travers une page dédiée à l'abonnement sur l'interface des Services.

Toute période mensuelle commencée reste intégralement due, même en cas de résiliation anticipée.

Pour les clients consommateurs, conformément à l'article L215-1 du Code de la consommation, le Client sera informé par courrier électronique de la possibilité de ne pas reconduire le contrat, au plus tôt trois (3) mois et au plus tard un (1) mois avant l'échéance de reconduction annuelle.

Le Client reconnaît avoir été pleinement informé de la reconduction tacite de l'abonnement au moment de la souscription, et l'accepte expressément.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

L'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Le paiement est exigible en totalité au moment de la commande et s'effectue de manière sécurisée via la plateforme Stripe ou tout autre solution de paiement équivalente. Le Prestataire ne collecte ni ne stocke aucune donnée bancaire ou personnelle relative au paiement.

L'intégralité des informations nécessaires à la transaction (adresse e-mail, coordonnées de paiement, etc.) est directement gérée par Stripe, qui est seul responsable du traitement de ces données.

À l'issue du paiement, Stripe adresse directement au Client un e-mail de confirmation ainsi que la facture correspondant à l'abonnement choisi.

La vente des Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix si cela est nécessaire.

Toute commande passée sur le Site Internet constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Une fois confirmée et acceptée par le Prestataire, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande ne peut être annulée, hors exercice du droit de rétractation ou cas de force majeure. Toutefois, celle-ci peut être modifiée.

## **2.1 - Modification de l'abonnement**

Toute commande passée sous la forme d'un abonnement peut faire l'objet d'une demande de modification par le Client, notamment pour opter pour une durée d'abonnement supérieure ou inférieure selon les propositions existantes sur le Site Internet du Prestataire.

## **2.2 - Annulation de la commande et remboursement**

Une fois confirmée et acceptée par le Prestataire, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande peut être annulée et remboursée sous conditions, hors l'exercice du droit de rétractation ou cas de force majeure.

En cas d'annulation postérieure à la confirmation du paiement, le Client ne pourra obtenir remboursement que s'il démontre n'avoir procédé à aucune utilisation des Services. Toute utilisation des Services, notamment l'accès à des fonctionnalités réservées à des comptes payants, fait obstacle à tout remboursement.

Sous réserve de la vérification du respect de cette condition, le remboursement interviendra dans un délai maximum de **trente (30) jours** à compter de la réception de la demande d'annulation complète et conforme.

En cas d'utilisation, même partielle, des Services, aucun remboursement ne pourra être exigé.

### **ARTICLE 3 – Tarifs**

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le Site Internet, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Selon la devise choisie, les prix sont exprimés en euros (EUR), dollar canadien (CAD), dollar américain (USD) ou livre sterling (GBP), TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire dans les conditions précisées sur le Site Internet.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le Site Internet, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat.

### **ARTICLE 4 – Conditions de paiement**

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités précisées à l'article « Commandes » ci-dessus, par voie de paiement sécurisé.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

Les modes de paiement sécurisés suivant sont disponibles :

- Carte bancaire (Visa, MasterCard, American Express, etc.) ;
- Apple Pay.

Et tout autre moyen de paiement proposé ponctuellement via la plateforme de paiement Stripe.

## ARTICLE 5 – Fourniture des Services

Les Services proposés par le Prestataire prennent la forme d'une plateforme en ligne dédiée à la plateforme [Second Life™](#), fonctionnant selon le modèle communautaire comparable à celui d'un réseau social. Cette plateforme permet aux utilisateurs de partager, consulter et interagir autour de contenus en lien avec [Second Life™](#).

L'accès aux fonctionnalités de base est soumis à la possession d'un compte sur la plateforme [Second Life™](#), conformément à l'Article 2.

En souscrivant un abonnement payant, le Client bénéficie de fonctionnalités supplémentaires, dont notamment :

- La possibilité d'uploader des médias (vidéos, photos) en qualité supérieure, avec une résolution et un débit supérieur par rapport à la version gratuite ;
- La programmation de publication en avance ;
- L'accès à des services personnalisés selon l'évolution de la plateforme ;
- La liste entière des fonctionnalités est disponible à [cette adresse](#).

La fourniture des Services est effective à compter de la confirmation du paiement de l'abonnement, et pour la durée choisie lors de la souscription (1 mois, 6 mois ou 1 an).

Le Prestataire s'engage à assurer un accès continu à la plateforme, sauf interruption pour maintenance, mise à jour ou en cas de force majeure.

Le Prestataire s'efforce d'assurer l'accès à la plateforme de manière continue, sous réserve d'aléas techniques ou d'attaques informatiques.

Il est précisé que la qualité de diffusion des vidéos dépend également des conditions techniques du Client (connexion, matériel, etc.), sur lesquelles le Prestataire n'a aucun contrôle ni responsabilité.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la fourniture des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et en qualité.

En cas de non-paiement, d'impayé, de contestation abusive du paiement (litige Stripe), ou de comportement frauduleux ou inapproprié sur la plateforme, le Prestataire se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès aux Services ou de résilier l'abonnement, sans préavis ni indemnité.

## **ARTICLE 6 – Droit de rétractation**

Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

- de fourniture de contenus numériques non fournis sur un support matériel,
- dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur,
- et renoncement exprès de celui-ci à son droit de rétractation.

En validant sa commande et en accédant aux Services, le Client donne expressément son accord pour que l'exécution des Services commence immédiatement, et reconnaît qu'il perd de ce fait son droit de rétractation.

Cette disposition s'applique également aux Clients professionnels, pour lesquels aucun droit de rétractation n'est prévu par la législation applicable.

Le Prestataire remboursera le Client ou rectifiera (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

## **ARTICLE 7 – Responsabilité du Prestataire – Garantie**

### **7.1 - Conditions spécifiques au Client professionnel**

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services.

### **7.2 - Conditions spécifiques au Consommateur**

Le Prestataire garanti, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client contre tout défaut de conformité ou de vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions et selon les modalités définies aux présentes Conditions Générales de Vente.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 5 jours à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les Services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le moyen de paiement utilisé que le Client a utilisé pour payer les Services.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

## **ARTICLE 8 – Protection des données personnelles**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du Site Internet répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

## **ARTICLE 9 – Propriété intellectuelle**

Le contenu du Site Internet est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu, est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

## **ARTICLE 10 – Imprévision**

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

## **ARTICLE 11 – Exécution forcée en nature**

Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code Civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée.

Par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1222 du Code civil, en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra pas faire exécuter lui-même l'obligation par un tiers, aux frais de la Partie défaillante. Le créancier de l'obligation pourra toutefois demander en justice que la Partie défaillante avance les sommes nécessaires à cette exécution.

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, demander la résolution du contrat selon les modalités définies à l'article « Litiges ».

## **ARTICLE 12 – Exception d'inexécution**

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

## **ARTICLE 13 – Force majeure**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil.

## **ARTICLE 14 – Droit applicable – Langue**

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## **ARTICLE 15 – Litiges**

### **15.1 - Conditions spécifiques au Client professionnel**

Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Prestataire et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

### **15.2 - Conditions spécifiques relatives au Client non professionnel**

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612-2 du Code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

CLEEVÉE a désigné **NotreAccord Consommation** comme entité de médiation de la consommation. Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par voie postale à : **Centre de médiation NotreAccord, 38 rue d'Aviau - 33000 Bordeaux, France.**
- Soit via leur site internet : <https://mediation-consommation.notreaccord.com>

## **ARTICLE 16 – Informations précontractuelle – Acceptation du Client**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Services ;
- le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

Modifié le 19 mai 2025